

ABONNEMENTS

S'adresser rue de la Pompe, 3

BRUXELLES

ADMINISTRATION

Boulevard du Haumont, 74

Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

ANNONCES & RÉCLAMES

A FORFAIT

S'adresser rue de la Pompe, 3

BRUXELLES

DIRECTION — RÉDACTION

Rue des Quatre-Bras, 5

Bruxelles

— DÉPOSÉ —

BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES

— DÉPOSÉ —

— 61 —

Bruxelles, Octobre 1878.

SOMMAIRE

L'Exposition universelle de Paris. III. E. A. — Le Panthéon national. — Correspondance. — Concours. — Faits divers.

L'Exposition universelle de Paris.

III

En sortant du palais du Trocadéro, vers les jardins, le visiteur découvre l'ensemble pittoresque des pavillons élevés par les diverses nations qui ont pris part à cette grandiose fête de la paix et du travail; au delà, de l'autre côté de la Seine, des jardins encore ornés par les produits de l'industrie et quelques œuvres d'art; au fond, la façade monumentale de l'Exposition universelle.

N'oublions pas de citer le pavillon des Eaux et Forêts de France, ceux de la Tunisie, de la Perse, de la Norvège et de la Chine, et le campanile suédois. Il y a là pour l'architecte une source d'études et d'observations précieuses. Citons encore le pavillon espagnol et, au point de vue industriel, le pavillon du Creuzot, l'épreuve en bronze de la tête énorme de la statue de la Liberté à élever à Philadelphie.

Voici la statue monumentale de la République placée devant la façade principale du palais de l'exposition.

Le palais de l'exposition occupe la superficie d'un immense rectangle ayant à peu près 900 mètres de longueur sur 400 mètres de largeur. Cette dernière dimension est celle de la façade vers la Seine, que nous avons appelée *façade principale*; l'espace couvert, indépendamment des annexes, représente donc environ 36 hectares; il est occupé par trois galeries ayant toute la longueur du palais; ce sont les galeries des machines, des beaux-arts et du travail. La galerie des beaux-arts occupe le centre, elle est séparée des deux autres par les expositions des diverses industries françaises et étrangères, produits des colonies, etc.

Ces trois galeries principales sont indiquées dans la façade par trois pavillons de près de 45 mètres de largeur dont les plans sont des carrés parfaits, et qui se terminent tous trois par des coupes appuyées sur leurs pendentifs, c'est-à-dire percées de quatre immenses verrières de forme cintrée et dont le plan est vertical.

Les pavillons extrêmes sont reliés au pavillon central par des galeries dont l'élévation est de beaucoup inférieure. La masse de ces galeries est divisée en un système de rectangles formés par les poteaux et les traverses en fer. Au pavillon central existe, vers l'extérieur, une sorte d'étage formant un vaste balcon couvert.

L'ensemble de cet édifice a de la grandeur, mais les formes générales ne produisent pas une impression en rapport avec les dimensions colossales. Quelques-unes de ces formes, et notamment celle des coupes, ne sont pas heureuses; les lignes sont brusquement rompues, peu constructives et les détails, pour peu qu'il y en ait dont l'application et les combinaisons pouvaient avoir un mérite architectural, sont d'un goût souvent douteux.

Contrairement à l'aspect général des constructions métalliques, le palais de l'exposition est lourd dans ses masses; les proportions manquent d'harmonie, les lignes, quoique grandes, sont heurtées et peu rattachées entre elles.

Certes, il est extrêmement difficile de donner

— 62 —

aux édifices de ce genre le caractère qui leur convient, aussi, nous le répétons, c'est surtout par les détails et certaines combinaisons que cette œuvre colossale est attaquant; l'ensemble est imposant, mais l'analyse attentive singulièrement cette impression première, peut-être parce que l'on y retrouve une préoccupation constante des formes employées dans les constructions de pierre, surtout parce que l'œil est blessé par des erreurs de proportion.

Il semble que les trois immenses coupes aient été la grande, la constante préoccupation de l'auteur de l'œuvre; pénétrons dans les galeries et vous serez frappés du défaut de relation qui existe entre l'ossature générale et leur structure.

C'est certes l'œuvre d'un ingénieur savant, très-habile; nous ne lui reconnaissons aucun des mérites qui en auraient fait une œuvre d'art, un monument architectural.

Peut-être avons-nous admiré trop longtemps le palais du Trocadéro, peut-être ne sommes-nous pas encore suffisamment préparés aux formes brusques, presque toujours sèches et froides, des constructions métalliques.

Quittons donc cette partie de l'édifice et pour compensation, et peut-être quelque peu par chauvinisme, hâtons-nous de nous rendre vers l'extrémité de la rue des Nations; c'est là que se trouve ce que l'on appelle d'un consentement unanime la *façade belge*.

Disons, tout d'abord, que l'œuvre de notre compatriote, l'architecte E. Janlet, est placée on ne peut plus défavorablement. Pour y arriver il faut d'abord parcourir, sur une assez longue distance, la rue des Nations dont le sol formé de gros gravier est littéralement insupportable; cette promenade est un vrai pèlerinage agrémenté par la fatigue que produit un sol qui se dérobe sous le pied, et le grincement du gravier sous le soulier.

Enfin nous arrivons. Jusque ici l'avenue nous avait paru suffisamment large pour les constructions de l'Angleterre, de la Suède et de la Norvège, de l'Italie, de l'Espagne, de l'Autriche et de la Russie, constructions généralement peu importantes.

La façade belge, au contraire, par ses dimensions, est un vrai monument; elle a 60 mètres de longueur, 11 de hauteur dans les parties basses et jusque 20 mètres aux pavillons.

Ce n'est guère qu'en s'adossant à la façade latérale du palais de l'Exposition que l'œuvre peut être étudiée, et encore est-il littéralement impossible d'en embrasser l'ensemble; il faudrait au moins 35 ou 40 mètres, c'est-à-dire plus du double de l'espace existant, pour pouvoir l'apprécier, l'examiner comme il convient.

L'œuvre de M. l'architecte Janlet appartient par le style à cette architecture appelée généralement *renaissance flamande*, qui fait la préoccupation de bon nombre de nos artistes modernes. Elle a eu les honneurs de critiques nombreuses et les plus opposées, les uns y retrouvant les données et le sentiment du style Borromini, dit des jésuites, les autres n'y voyant qu'un mélange de renaissance flamande et de renaissance française, sans y reconnaître la marque dominante d'aucun de ces deux styles.

Les uns regrettent que l'artiste se soit efforcé de corriger, dans ce qu'elles ont de trop brutal, certaines combinaisons, illogiques à coup sûr, appartenant à la renaissance flamande; les autres s'arrêtent aux erreurs, aux non sens inhérents au style lui-même.

Cela seul suffit pour prouver que ces critiques passent d'un extrême à l'autre.

Nous ne retrouvons, dans cette composition architecturale, ni les éléments, ni le caractère du style

— 63 —

des jésuites; il suffit pour cela de se rappeler l'église des Jésuites d'Anvers, l'œuvre du père François Aguilon, de Bruxelles; les œuvres de Coeberger, Augustins et Carmélites de Bruxelles, etc.

Quant à ce reproche de puriste classique, relatif à l'emploi de frontons brisés *offrant l'image ridicule d'un toit qui s'est ouvert pour laisser passer un buste, un vase ou un bilboquet*, nous le croyons au moins excessif. En effet, l'auteur de la façade belge ne s'est permis cette licence, d'ailleurs exclusivement décorative, que lorsqu'il s'est agi de frontons qui ne peuvent faire supposer un toit, comme par exemple à la porte du beffroi et à la petite porte de l'aile gauche. Il a eu soin, à la première porte, de donner assez de relief à la fenêtre qui la couronne et forme avec elle un seul motif, pour que le fronton qui termine cette fenêtre (fronton complet cette fois) fût parfaitement l'indication de la couverture, du toit réclamé. Quant à la petite porte, elle n'a pas assez de saillie pour exiger tout ce soin.

Les enroulements qui violentent en effet les corniches dans le style des jésuites ne jouent ici qu'un simple rôle de terminaison; des membres importants de moulures horizontales les rattachent à l'ensemble et les petits obélisques terminaux ne portent pas directement sur eux. C'est une simple préoccupation de silhouette qui fit adopter ces formes si généralement employées à l'époque de la renaissance dans nos contrées et d'une façon beaucoup plus illogique.

Cela dit examinons, sans toutes ces préoccupations, l'œuvre de M. l'architecte Janlet.

La façade belge, bien qu'elle forme un ensemble parfaitement homogène, présente une grande diversité dans les éléments principaux dont elle est composée. Elle n'offre pas cette sévère régularité, cette symétrie absolue de l'art classique.

On pourrait dire qu'elle se compose de trois parties distinctes: un beffroi, un pavillon monumental et une vaste habitation.

Le beffroi est à l'aile droite; à peu près au centre se trouve le pavillon principal relié aux ailes par deux rangs de galeries superposés, le rang supérieur étant ouvert. Tout l'ensemble se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage; les pavillons sont terminés par un étage sous toit et par une sorte de vaste lucarne, occupant la partie centrale du pavillon principal.

Le beffroi s'élève de façon à dominer tout l'édifice; il n'est relié que par son rez-de-chaussée, dont les combinaisons rappellent celle de l'ensemble; le premier étage domine; il est couronné par l'étage de l'horloge, et son plan, carré, devient octogonal à cet endroit. Les quatre angles abandonnés par cette disposition donnent des balcons triangulaires qui appuient et relient les quatre faces principales de cet étage. Au-dessus commence le clocheton d'un dessin très-gracieux, d'un pittoresque réellement flamand, divisé en trois membres principaux ornés de petites lucarnes.

Le beffroi, simple de composition, a un très-beau caractère; le motif formé par la porte et la fenêtre d'étage, rappelant un peu les données classiques, est extrêmement heureux de proportion.

Le pavillon principal compte, à lui seul, trois éléments très-importants: le grand portique central qui occupe le rez-de-chaussée et dont l'arc, plein-cintre, est divisé en claveaux ornés des écussons des provinces belges; les deux ailes, saillantes, ont chacune une fenêtre cintrée, à claveaux, enrichie de meneaux; au premier étage, une vaste ouverture, divisée par un pilastre appuyé sur un dé de la balustrade, et arrêtée à droite et à gauche par des gaines-caryatides qui portent le grand entablement. Au-dessus, un pignon, de silhouette mouvementée, percé d'une lucarne circulaire riche-

ment encadrée et terminée par une sorte d'obélisque parfaitement relié à l'ensemble.

La partie centrale domine; à cet endroit, elle est composée de trois baies rectangulaires séparées par des pilastres composites. La masse est fortement arrêtée par des piliers; elle est complétée par un entablement orné de guirlandes, au-dessus duquel un acrotère assez bas porte une lucarne d'un fort beau dessin, dont la baie est elliptique, et que couronne un obélisque orné de l'écusson belge appuyé par deux lions debouts.

Derrière cette lucarne se dessine la masse assez mouvementée du toit terminal.

L'habitation, qui contient le *petit* salon royal, est indiquée en élévation par un petit avant-corps formant l'aile extrême gauche. C'est là que se trouve la petite porte d'un dessin splendide par l'harmonie des proportions, la finesse et l'élégance des détails; au-dessus, une fenêtre rectangulaire et, comme terminaison, une lucarne assez simple, mais encore gracieuse.

Un grand arrière-corps, percé d'une vaste fenêtre rectangulaire à meneaux; au-dessus, une galerie fermée et une petite lucarne. Enfin, le petit pavillon saillant, ayant deux fenêtres rectangulaires au rez-de-chaussée; au premier étage, en saillie, une élégante bretèche en bois, formée par quatre pilastres ornés d'un dessin très-original.

Cet avant-corps est terminé par un vaste pignon, très-mouvementé de silhouette, percé de deux fenêtres rectangulaires et orné, au milieu, d'un cartouche portant le chiffre du Roi.

Les galeries qui relient le beffroi et le petit pavillon au pavillon central sont divisées, chacune, en deux travées par un pilier, profilé de face en contre-forts et accosté, à l'étage, par une sorte de gaines-caryatides terminées en console et supportant la corniche principale. Ce pilier se continue au-dessus en forme de dé, portant les statues des guerriers espagnols qui appartiennent au monument des comtes d'Egmont et de Hornes.

Au rez-de-chaussée, une colonnade divise en six travées l'ensemble de chacune de ces galeries; les baies ainsi formées sont ornées de verrières.

Voilà, décrite aussi rapidement que possible, la façade belge à l'Exposition universelle.

Nous n'avons pas parlé, jusqu'ici, des matériaux mis en œuvre; ils jouent un rôle considérable dans cet ensemble et ce n'était pas une légère difficulté que de résoudre ce programme imposé: employer tous les matériaux du pays.

Disons immédiatement que M. l'architecte Janlet a tiré de cette difficulté un parti brillant au point de vue de la coloration.

Le soubassement est formé du petit granit de Soignes et des Ecaussines, avec intercalations de pierre bleue de Tournai et de moellonnage. La pierre de Gobertange est employée en assises et en bandeaux qui enrichissent le fond de briques apparentes; les colonnes sont de marbres splendides, des différentes carrières belges; il en est de même de la balustrade. La bretèche est en bois de chêne, les toitures en ardoises; enfin les baies de quelques fenêtres sont armés de fers ouvrés d'un dessin très-remarquable et habilement exécutés par M. Prosper Schryvers et Wanters de Bruxelles et de Fraigneux (Liège), dont nous aimons à constater le progrès.

Les quatre gaines-caryatides, personnifiant nos libertés constitutionnelles, sont dues à M. Fraikin, le statuaire auquel l'art belge doit de nombreuses œuvres de grand mérite.

Certes l'œuvre de M. E. Janlet, n'est pas inattaquable; mais si l'on tient compte des difficultés vaincues, suscitées et par les nécessités du programme et par les rivalités d'industriels, l'on reconnaîtra que c'est l'œuvre d'un maître.

Nous n'aimons pas non plus les enroulements, généralement trop lourds et trop grands d'échelle dans la combinaison des couronnements; l'idée de faire porter par deux caryatides les pignons importants des ailes du pavillon central nous paraît peut-être critiquable.

Mais à côté de cela, sont incontestables la grandeur, la beauté et l'ampleur de la composition, la richesse du style, l'harmonie et la variété des éléments et des détails.

Les diverses parties prises isolément constituent des œuvres importantes; chacune d'elles est habilement, savamment conçue, rempli dans l'ensemble le rôle que l'auteur a voulu lui assigner.

Ce n'est peut-être pas de la renaissance flamande historique; l'œuvre ne nous rappelle pas *complètement* les fragments connus de ce style. Nous en félicitons l'artiste qui a su employer tous ces éléments en leur ôtant leur aspect généralement rude, lourd, souvent illogique, et en donnant à l'ensemble de leurs combinaisons, des formes rationnelles et des proportions harmonieuses. E. A.

Le Panthéon national

Nous lisons dans *la Gazette* :

« L'agitation politique commence à se calmer. Si nous parlions un instant d'une question qui se rattache à un autre ordre d'idées, plus pacifique, et que les événements ont interrompue en pleine voie de réalisation?

« Il s'agit du jubilé national de 1880.

« Parmi les projets que la commission, nommée à cet effet, a proposés dans les premières séances où elle s'est réunie, figure tout d'abord celui d'un vaste monument, d'une sorte de Panthéon à élever à la gloire des citoyens qui se sont illustrés depuis 1830.

« Ce projet, présenté d'une façon incomplète, n'a pas été expliqué ni compris, comme il le devait l'être, dans la pensée de ceux qui l'ont mis en avant.

« On a cru à un simple monument, qui ornerait l'une ou l'autre de nos places publiques et qui serait tout bonnement la réédition de tant de constructions de ce genre, élevées un peu partout, pour l'ornement des squares ou des promenades publiques.

« Le projet est, paraît-il, plus important.

« Voici — d'après des renseignements puisés à bonne source — ce qu'il s'agirait de faire.

« Le Panthéon serait construit sur les hauteurs de Koekelberg; on l'apercevrait de toute la ligne des boulevards Botanique et de l'Observatoire.

« La forme et la grandeur de la construction seraient déterminées à la suite d'un concours ouvert à cet effet. En tous cas, cette construction devrait être telle qu'elle soit, — en temps ordinaires, — une espèce de musée national, d'histoire et d'art contemporains, et, — dans des circonstances spéciales, — un local où l'on pourrait célébrer des fêtes, des solennités, des réceptions de sociétés ou de corps étrangers, etc., etc.

« Les statues et les bustes des personnages les plus marquants, ainsi que les peintures décoratives, représentant les principaux faits de notre histoire moderne, ne seraient pas seuls à figurer là. Réduit à ces proportions minimes, le projet serait, en effet, assez mesquin, — cela soit dit sans blesser notre amour-propre national...

« Il serait, au contraire, conçu de façon à pouvoir donner asile, non-seulement à la peinture et à la sculpture historiques, mais aussi à tous les genres de peinture, de sculpture et d'ornementation.

« On verrait là — dans un ensemble harmonieux, dont toutes les parties arrivent à une parfaite unité — représentés les coutumes, les fêtes populaires, les sites de nos campagnes et de nos villes; en un mot, tout ce que notre pays offre de pittoresque et de curieux serait livré à l'inspiration de nos artistes, et le gouvernement trouverait là une occasion exceptionnellement favorable de les encourager et de les soutenir — aujourd'hui surtout où le « marasme de l'art » est devenu une des questions du jour.

« Telle est — dans ses grandes lignes — la portée du projet dont la commission du jubilé a été saisie naguère.

« Sera-t-il réalisé? C'est ce que nous ne pouvons savoir dès à présent.

« Toujours est-il que le gouvernement s'est montré, nous assure-t-on, très-favorable à son exécution et qu'il est animé, à son égard, des meilleures dispositions. « Luc. »

« Espérons que, cette fois, le gouvernement s'inspirera de ce qui se passe en France et en Allemagne en ouvrant un CONCOURS NATIONAL AUQUEL TOUS LES ARCHITECTES DU PAYS POURRONT PRENDRE PART. »

CORRESPONDANCE

Un abonné nous écrit une lettre assez longue dans laquelle il s'élève vivement contre la nomination, à titre de conducteur, d'un architecte étranger, pour la surveillance des travaux de construction d'un monument très-important à élever dans l'un des faubourgs de la capitale.

Il insiste surtout sur ce fait que bon nombre de jeunes architectes belges souffrent de la crise qui frappe depuis trop longtemps déjà l'industrie et le commerce autant que la construction; il termine sa lettre en demandant si les administrations supérieures ne croient pas pouvoir trouver un architecte du pays capable de conduire ces travaux.

D'un autre côté nous apprenons que le ravalement et la sculpture du Palais de Justice de Charleroi vont être *donnés* à des artistes français. Pour ce monument, l'architecte est français, la pierre employée est presque exclusivement française, il ne manquera plus que de la menuiserie, du plafonnage, de la décoration, de l'ameublement et de la peinture française. On pourrait même y ajouter des juges et des accusés... français.

Il est certain que tout cela est au moins étrange lorsqu'on se souvient du principe de l'exclusion absolue d'architectes étrangers dans les concours ouverts en France pour l'érection d'édifices, quels qu'ils soient.

CONCOURS

ANVERS. — *Concours pour la construction d'un nouveau musée.* — Dans la séance du samedi 28 septembre, le conseil communal d'Anvers s'est occupé de la construction du nouveau musée.

Il s'est rallié à l'idée suivante émise par M. l'architecte Denis: au lieu de présenter le monument avec sa grande façade, dans le sens de la longueur, qui est de 113 mètres, faire occuper cette position par la petite façade, qui aura néanmoins encore 60 mètres à front de la rue du Peuple élargie jusqu'à 73^m50 devant le nouveau musée.

Le conseil a décidé un nouveau concours pour la construction du musée. A ce concours ne pourront prendre part que les cinq concurrents qui, dans le premier concours, ont obtenu des distinctions. Le devis de deux millions de francs est maintenu.

LA SOCIÉTÉ ROYALE POUR L'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS, à Anvers, vient de publier le programme des concours de l'année 1879. — On peut se procurer ce document aux académies et aux écoles de dessin du royaume. Nous en extrayons ce qui concerne les architectes :

1^o Architecture classique

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE. — Superficie du terrain, 4,000 mètres carrés *au maximum*. Le bâtiment, isolé de toutes parts, sera composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, renfermant des locaux pour collections de livres, d'archives, de médailles et d'estampes, avec salle de lecture et demeure du conservateur.

Les concurrents auront à fournir quatre dessins: un plan du rez-de-chaussée et un plan de l'étage, à l'échelle de cinq millimètres par mètre; la façade principale et une coupe à un centimètre. Ils y joindront une légende ou note explicative.

Le prix consiste en une médaille d'honneur et une gratification de 800 francs.

2^o Architecture ogivale

JUBÉ AVEC BUFFET D'ORGUES à ériger dans l'église Notre-Dame d'Anvers, au bas de la grande nef, pouvant recevoir quatre-vingt exécutants au moins. Les concurrents fourniront un plan, une élévation et une coupe, à l'échelle de cinq centimètres pour mètre, soit donc trois dessins.

Le prix consiste en une médaille d'honneur et une gratification de 800 francs.

Les conditions habituelles des concours organisés par ladite Société seront strictement observées.

Les dessins doivent être rendus au local de la dite Société (Musée d'Anvers), le 10 juillet, à 8 heures du soir, au plus tard.

FAITS DIVERS

BRUXELLES. — *Exposition triennale.* — C'est M. JEAN BAES, de Bruxelles, qui a obtenu la *médaille d'or* du salon d'architecture.

BRUXELLES. — *Église Sainte-Gudule.* — Les travaux de restauration de la superbe cathédrale se poursuivent activement, sous l'habile direction de M. l'architecte De Curte. On vient d'entamer les parois absidiales inférieures du grand chœur, où l'on a rétabli déjà, dans le style de la fin du XII^e et du commencement du XIII^e siècle, deux des grandes fenêtres, qu'ornaient les vitraux exécutés en 1842. On sait que cette partie de notre imposante basilique appartenait au style dit de transition (entre l'art roman et l'art ogival) et présente la plus grande analogie avec le chevet du chœur de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles. Heureusement, les traces de la construction primitive étaient suffisamment conservées pour indiquer avec précision la forme et les dispositions des meneaux et des ogives et le diamètre des rosaces que celles-ci supportent. Chaque fenêtre est partagée en deux baies par une colonne centrale faisant office de meneau; ces baies, terminées en ogives en tiers-point, portent un oeil massif découpé en six lobes. Le tout est d'un effet gracieux et grandiose à la fois, et s'harmonise parfaitement avec l'architecture du style primaire qui règne dans le triforium du chœur et dans les fenêtres supérieures, dont l'ordonnance n'a pas été altérée au XV^e siècle.

ARCHITECTURE. — *Prix du Roi.* — Le ministre de l'intérieur rappelle aux intéressés que, par arrêté du 14 décembre 1874, le Roi a institué un prix annuel de 25,000 fr. en faveur des meilleurs ouvrages sur des matières à déterminer.

Le prix ayant pour objet le *meilleur ouvrage sur l'architecture* (concours exclusivement belge) sera décerné, s'il y a lieu, en 1879; mais les ouvrages destinés à ce concours devront être adressés au ministre de l'intérieur, avant le 1^{er} janvier 1879.

BRUXELLES. — *Le Palais des Beaux-Arts,* œuvre de M. l'architecte Balat, avance rapidement. Les colonnes de granit d'Ecosse sont placées; elles ont reçu leurs chapiteaux de bronze (galvanoplastie); le grand entablement est complet dans toute la longueur et l'attique sera achevée dans peu. On peut donc apprécier déjà la beauté de cette œuvre importante.

Il est profondément regrettable qu'aux façades latérales et surtout à la façade du côté de la terrasse, on ait poussé l'économie jusqu'à faire de la mauvaise construction; certaines parties de cette façade seront plâtrées et elle est couronnée par une corniche en bois!

BRUXELLES. — L'administration communale a décidé de reconstruire, d'après les documents anciens, la maison dite de l'étoile qui se trouvait presque accolée à l'aile droite de l'hôtel de ville.

Une galerie ménagée au rez de chaussée, permettra le passage des piétons; la circulation ne sera donc ni plus ni moins difficile.

BRUXELLES. — *Banque Nationale.* — On nous affirme que la façade de ce splendide monument dû à MM. les architectes H. Beyaert et Janssens va être remise à neuf au moyen... d'un certain nombre de couches de couleur.

Cette nouvelle doit être fautive; il est impossible qu'on ait choisi ce moyen. Les architectes auteurs de l'œuvre s'y opposeraient formellement, sans aucun doute.